

La Pollution des Sources d'Approvisionnement d'Eau

I

Nécessité d'une Direction Fédérale

L y a trois ans, un projet de loi sous le titre de: "Loi concernant la pollution des eaux navigables" a été présenté au Sénat du Canada. Le bill reçut sa deuxième lecture avec l'entente qu'il serait remis à la Commission de la Conservation qui s'en occuperait pendant la prochaine prorogation des Chambres. A la session suivante, 1911, la Commission de la Conservation présenta à la considération du Sénat un nouveau projet de loi qui, après un minutieux examen par le Sénat et le comité de la Santé Publique du Sénat, fut adopté à l'unanimité. Cependant il ne fut pas étudié aux Communes à cause de la dissolution inattendue du Parlement.

Législation
du Sénat

Cette année, 1911, à la première assemblée du Sénat, le sénateur Belcourt présenta de nouveau le bill. Il fut brièvement discuté et, après une seconde lecture, fut de nouveau soumis au comité de la Santé Publique.

Il est probable que, dans un avenir prochain, ce projet de loi ou un autre du même genre deviendra loi.

Les dispositions du bill se résument comme suit:

"Est coupable d'une infraction à la présente loi et passible, sur conviction par voie sommaire des amendes ci-après établies,